

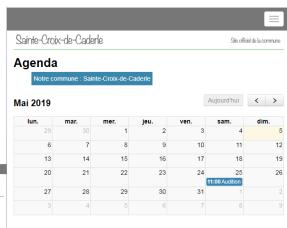
Vie communale/Cadre de vie/ Conseils municipaux

Ste Croix de Caderle



Mise à jour du site internet !!!





Le mot du maire

Bienvenue sur le site de la commune,

Nous voilà au printemps et les manifestations de la saison qui arrivent.

Voici le nouveau site internet de la commune de Sainte Croix de Caderle compatible pour tous les écrans (ordinateurs, tablettes,..).

www.saintecroixdecaderle.fr



Il est indispensable de pouvoir communiquer aussi de cette façon (rapidité d'information, lisibilité sans limite de distance,...).

Maintenant nous pouvons agir facilement pour l'actualiser et le mettre à jour. La présentation a légèrement évoluée et une nouvelle rubrique "agenda" a été ajoutée.

Nous avons copié les données de l'ancien site sans modifications. Nous demandons donc aux personnes concernées par les onglets "Economie" et "Tourisme" (producteurs locaux, hébergements,...) de vérifier leurs informations assez rapidement. Si besoin, ces personnes peuvent apporter des corrections en écrivant par mail à la mairie (en précisant "site internet Ste Croix" dans l'objet du mail pour faciliter le traitement).

Tous les avis comptent, nous sommes donc ouverts à toutes les suggestions "constructives et évolutives" sur ce site internet (par la même méthode citée ci-dessus).

Merci d'avance et bonne lecture à tous

Le Maire, Ludovic MOURGUES

Le secrétariat est ouvert au public Lundi de 13h à 16h / Jeudi de 14h à 16h Tel: 04.66.85.22.63

mail: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

En cas d'urgence, joindre le maire, Ludovic MOURGUES au 06.82.27.72.56



Le maire présent en mairie lundi matin de 09h00 à 12h00 1ere adjointe aux heures d'ouverture au public

Ramassage encombrants par le service technique : 1er jeudi de chaque mois .

Élections européennes Dimanche 26 mai 2019 de 08h00 à 18h00

Les cartes électorales
vous seront remises le jour des élections
directement au bureau de vote.
Ne venez pas avec votre ancienne carte,
TOUS les électeurs auront une nouvelle carte.

Etat Civil

Naissance

FILIOL Ely Nicolas Lucas Né le 23 octobre 2018 à Ganges, Fils des heureux parents Michaël FILIOL et Léonore BONZON, et Petit fils d'Annelise HERBSTER et Robin BONZON.



Tous nos vœux de bonheur aux parents!

Décès

M MARGANT Michel est décédé le 27 octobre 2018 à Le VIGAN, à l'âge de 74 ans.

Toutes nos condoléances à Mme MARGANT et ses enfants.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Poésie de Jean-Paul PELADAN

Voici une belle composition de Jean-Paul, lu par Ludovic Dans le même lieu , souvenirs

Révons un peu à l'heure du souvenir et de la poésie

Le 20 Octobre 1995, au coucours de poésie de St Martin de Valgalgues, le poéme "Belle Ecole de Ste Croix", composé en 1983 par J-P. Peladan a remporté le 2ème prix dans la serie : Les Grandes Valeurs Humaines.

Belle Ecole de Ste Croi

1

Il n'y a aucune paroles
Qui ne puisse nous consoler
Lorsqu'il s'agit d'une école
Qui doucement va se fermer
Quand je repense à mon enfance
Qu'elle avait tout son éclat
Je ressents un peu de souffrance
Et je me dis " je n'y crois pas".

2

Car tous ceux qui sont de mon âge
Doivent penser tout comme moi
Surtout dans un village
Comme celui de Sainte Croix
Ce bâtiment qui est si solide
Pourrait servir plusieurs années
Et cela fera un grand vide
Il n'y aura plus d'écoliers.

3

Au revoir noure belle école
Tu resteras quand même là
Dans la cours plus de farandole
Peut-être l'herbe y poussera
Dans les branches du marronniers
Chanteront les petits oiseaux
Ils pourront y nicher en paix
Et trouveront le vrai repos

4

Paut-il parler de la cantine
Où l'on prenait notre repas
Maintenant elle a bonne mine
Plus personne n'yu dînera;
Peut être y viendrons nous quand même
Le quatorze juillet un peu
Cela ne pose aucun problème
Et cela serait merveilleux

5

Quand nous passerons sur la route Nous verrons tes volets fermés Nous dirons sans aucun doute Que quelque chose s'est passé; Tous les enfants du voisinage Devront se lever matin Car le taxi de ramassage Ira au village voisin.

6

Nul ne sait si daans l'avenir Cette école resservira Elle est si riche en souvenirs Que personne ne l'oubliera Quand viendra la rentrée prochaine Nous penseros un peu à toi Au bon temps où tu étais pleine Belle école de Saint Croix.

Discours des Vœux du maire du 12.01.219

Bonjour à toutes et tous.

ACTUALITE

Notre commune n'a pas été impactée sur son territoire par les Gilets Jaunes (car nous n'avons pas de rond-point ?).

Pourtant cette problématique a été évoqué lors des derniers conseils communautaires à l'Agglo et conseil municipal a Ste Croix.

Cela fait longtemps que les maires de l'Agglo sont conscients des problèmes « de pouvoir d'achat ». En effet au moment de la discussion sur les taux d'imposition, cette problématique de pouvoir d'achat est prise en compte (pour ne pas aggraver le pouvoir d'achat des familles). Un cahier de doléance est ouvert à la mairie. Aussi nous allons suivre avec intérêt et voir comment s'organise le grand débat national sur notre canton.

BILAN 2018 : 52 semaines bien remplis

Regroupement de communes ; ce dossier n'a pas pu aboutir cette année (voir conseil municipal de juillet) par manque de temps. Les délais administratifs imposaient de finaliser courant 2018. Il sera à reprendre en début du prochain mandat en espérant que nos finances restent stables.

Une petite précision : les élus actuels ne veulent pas fermer la mairie de Sainte Croix. Ce sont nos finances difficiles qui nous contraignent et nous devons travailler sur un avenir différent (à partir de 2020, la commune n'aura plus la compétence Eau Potable, une difficulté de plus pour les finances).

Nous finissons l'année 2018 avec un résultat positif (soit 3 années consécutives). Pour cela, je remercie nos employés communaux pour tous leurs efforts au quotidien.

La météo a été sympa avec Ste Croix cette année.

Nous avons eu 2 mariages cet été (un civil et un religieux).

Concernant les animations :

Les associations de la commune ont organisé une journée pédestre en juin et les habituels Concerts de l'été dans la chapelle. Ces associations seraient contentes d'accueillir de nouvelles forces vives.

« Le Jour de la Nuit » en octobre a réunis environ 40 personnes.

Ce jour-là nous n'avons pas pu observer les étoiles, nous espérons pouvoir organiser une manifestation pour cela en août 2019.

Aussi le culte de Noël a eu un bon succès (pour ce culte la mise en place des chauffages a nécessité de fermer 2 semaines la chapelle –du fait des congés du personnels-, elle est tout de même ouverte environ 50 semaines par an !!!).

Discours des Vœux du maire du 12.01.2019

Nous remercions donc les associations du village et aussi Bruno Riera et Alain Renaux pour avoir œuvré sur ces évènements. EN EFFET CE SONT CES MANIFESTIONS ET EVENEMENTS QUI ANIMENT ET DYNAMISENT LA COMMUNE.

POUR 2019 :

Nous attendons la Fibre qui devait être raccordé à notre armoire communale en fin 2018.

Enedis prévoit l'enfouissement des lignes Moyennes Tensions entre les lieux dit « Font Frege » et les Mouzigniels soit 3,5km environ. Ces travaux permettront d'avoir une meilleure qualité électrique qui sera moins sensible à la météo.

Le recensement de la population sur notre commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Vous aurez très prochainement la visite de Maryline Soustelle (qui est la même agent recenseur qu'il y a 5 ans).

Du changement à Sainte Croix de Caderle en 2018 :

Nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue sur notre commune à :

- Mme SOURGUET au village (locataire de Mme Bremond,)
- Mme HUBERT et Mr DELBAUX et leurs 3 enfants gardien de Montvaillant
- Mme LEONARD Claire et Mr CROS Jean-Jacques et leur fille au Moulin Claire est la fille de Violette.

Nous avons une chaleureuse pensée pour les familles des trop nombreuses personnes qui nous ont quittés durant cette année 2018.

Et nous souhaitons aussi la bienvenue et longue vies aux nouveaux nés arrivés dans vos familles.

BONNE ET HEUREUSES ANNES 2019 à toutes et tous.

Une dernière chose, nous souhaitons marquer l'engagement depuis de longues années d'une élue.

Il n'y a pas d'âge pour recevoir des diplômes et médailles ?

Nous souhaitons donc la récompenser pour sa longévité, tous ses efforts pour ses services rendus et sa gentillesse.

Nicole, j'ai donc l'honneur de te remettre :

LA MEDAILLE D'ARGENT car tu comptes déjà 20 ans de services LA MEDAILLE DE VERMAIL car tu as la médaille d'argent et 30 ans de services.

Vœux du maire du 12.01.2019

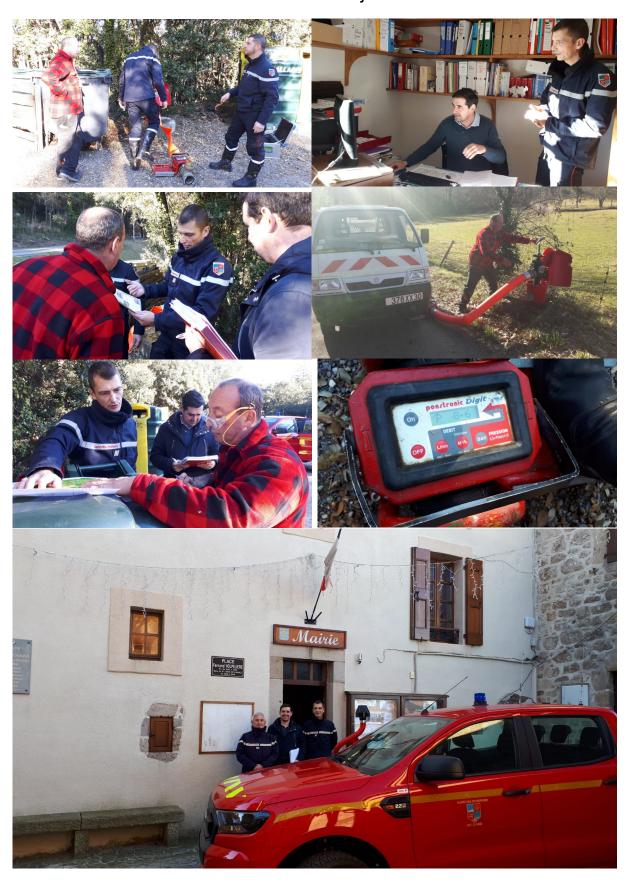
Animation du 14 avril 2019

Sortie ethnobotaniste sur la commune avec une quarantaine de participants ! Merci à Alain Renaux.



Vérification des Bornes incendie

Obligation communale : la vérification de nos 5 bornes pour la protection contre les incendies, avec l'aide des pompiers de la caserne de St Jean du Gard et Christian a eu lieu le 14 janvier.



Nouveauté







Travaux d'entretien par Christian :

- Confection et pose d'une nouvelle grille à la fenêtre de la chapelle et d'un couvercle sur la poubelle de la table d'orientation.
- Nettoyage des tags sur le local du surpresseur et des coffrets au carrefour de la gare.





Les Amis du Temple

CONCERTS 2019

« L'année de la voix et de la poésie »

Samedi 25 mai:

Audition des élèves d'Aurore Delighazarian (chorale d'enfant, Lasalle) et de Cécilia Simonet (groupe vocal féminin, Monoblet) en compagnie du trio Consonance (voix, guitare, flûte, clarinette et cajon).

Arrivée à 11h, pique-nique tiré du sac. 15h30 audition.

16h30 goûter. L'association offrira les boissons.

Dimanche 30 juin: 17h.

Chorale Amitié Glycines, plus chorale de Valleraugue vraisemblablement, dirigées par Christine Bellenger.

Vendredi 26 juillet 20h30:

Trio de chansons françaises. Daniel Battais, guitariste, Fred Weeler, guitariste et Andreas Johnes, contrebassiste. « Poésie de la chanson française » :

Brassens, Brel, Ferrat, Moustaki, Barbara...

12 € l'entrée.

Vendredi 2 août 20h30 :

Trio Consonance. Françoise Malaizé, guitare flûtes, clarinette. Claire Léonard, voix, guitare. Claudine Gourrier, cajon. Reprise chansons folks des années 70 à nos jours, + compositions originales.

Libre participation

Mercredi 14 août 20h30 :

Duo Aven Daï. Musique et vocal acoustique.

Delphine Cam, auteure compositrice. Sébastien Belin, chanteur et multi instrumentiste. Répertoire « autour du monde ». Ce duo recherche des lieux particulièrement résonnants, comme du reste les groupes précédents, d'où le choix de la chapelle de Ste Croix, réputée pour son exceptionnelle acoustique.

Libre participation.





La Festo del Païs

BALADE

Dimanche 16 juin à partir de 10h00

Nombreux sont ceux qui, cet été ne vont pas trop s'éloigner de chez eux pour les vacances. Des petites virées juste à côté parfois même sans quitter leur maison.

Qu'importe. Il y a pléthore de beaux endroits à découvrir dans nos Cévennes, sans forcément cumuler des kilomètres. **Le 16 juin** pour pallier à cela, l'Association La Festo del Païs vous propose :

A 10 h 30 une promenade conduite et commentée par Pierre VALETTE, l'historien du village, qui présentera pendant son déroulement, l'histoire du village, de quelques mas rencontrés sur le chemin, de la route royale, etc...

A 12heures repas à 13 € préparé par les membres de l'association, moment convivial à partager.

A 14 heures grand rallye pédestre, avec questionnaire, dans et autour du village avec des équipes mixtes (enfants et adultes).

L'association vous souhaite un bel été.

Martine Aury.



LOTO

Vous qui avez généreusement offert des lots pour notre loto nous tenions à vous remercier car un peu de vous un peu de nous, a permis d'avoir de très jolis lots.

Ces dons ont contribué à la réussite de cette soirée.

Merci à :

- Luc Mercier pour un baptême de l'air en hélicoptère pour 2 personnes
- Louise Salathé pour les pots de confitures
- Sébastien Tamm pour les pots de miel
- Lucette Font pour un panier garni
- Pierre Verdier fleurs des Cévennes pour une plante
- Fabaron le Cévenol pour une corbeille garnie
- Anne Debray Lotus bleu pour 2 massages
- U de Lasalle pour un bon d'achat



N'oublions pas nos joueurs de loto qui ont joué le jeu : c'est le cas de le dire !!! De longues heures durant, ils ont fébrilement vécu l'expérience en direct, concentrés sur les hauts parleurs et leurs pions, avec un taux d'adrénaline au maximum à chaque annonce de numéros.

Et puis c'est fini, les gens rentrent chez eux, certains les bras chargés de lots, d'autres les bras ballants. Gagnants ou perdants repartent avec le sourire ayant passé un très bon moment.

L'engouement pour cette manifestation cette année est à la mesure de l'énergie que nous avons déployée ces dernières semaines afin de vous permettre de passer une agréable soirée en notre compagnie. Merci aux participants.

MSP Lasalle



ENTREZ POUR FAIRE LE TEST!



DEPISTAGE AUDITIF

organisé en partenariat avec l'école d'audioprothèse de Montpellier

> LUNDI 3 JUIN de 8h30 à 13h00 *Gratuit*

Prise de RDV au secrétariat de la Maison de Santé au 04 28 27 03 00

Maison de santé de Lasalle 1 route Ste Croix de Carderle 30240 LASALLE



La Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle

MSP de Lasalle

1 Route Sainte Croix de Caderle 30460 Lasalle

Tel: 04 28 27 03 00 Fax: 04 66 30 06 98





La Maison de santé

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lasalle regroupe dans le même bâtiment des professionnels de santé libéraux.

Les professionnels de la Maison de santé se sont regroupés autour d'un projet de santé. Ils souhaitent travailler ensemble pour offrir aux patients une meilleure qualité de soins. La Maison de santé mène des actions de prévention, des actions d'éducation thérapeutique (ETP Diabète), et organise la formation des jeunes professionnels de santé.

La Maison de Santé participe à la continuité des soins sur le territoire. En dehors des horaires d'ouverture de la Maison de Santé, des médecins de garde se relaient la nuit et le week-end pour répondre à vos besoins (Contactez le 15).

Médecins généralistes

Dr Irène LAFONT

Dr Samuel BAUMANN

Consultations libres et sur rendez-vous

Secrétariat médical Tel: 04 28 27 03 00

Chirurgien digestif

Dr Eric ESSOME

Le premier jeudi du mois, sur rendez-vous

Tel: 04 28 27 03 00

Psychiatre

Dr Jacques BASTIDE

Le lundi après-midi, sur rendez-vous

Tel: 04 28 27 03 00

Psychologue Clinicienne

Laure VARIZAT

Le vendredi après-midi, sur rendez-vous

Tel: 06 66 86 88 56

Infirmiers

Estelle ROUX, Laurent ADAMICK Léonore BONZON, Ophélie PENSIER

Soins à domicile et au cabinet Sur rendez-vous

Tel: 04 66 56 89 53

Permanences (sans rendez-vous) du lundi au vendredi de 8h à 10h

Kinésithérapie

Marion BLANC Charlotte RICHARD Alexia RAËLLE

Soins à domicile et au cabinet

Sur rendez-vous

Tel: 04 28 27 02 99

Chirurgien - Dentiste

Dr François ROMAIN

Sur rendez-vous

Tel: 04 28 27 02 96

Pédicure-Podologue

Jessica CORVISIER

Le premier mardi du mois, sur rendez-vous

Tel: 04 66 61 61 02

Pharmacie de la Salendrinque

Betty PENSA

Tel: 04 66 85 20 39

Diététicien

David BANDERRA

Le jeudi, sur rendez-vous

Tel: 07 69 48 78 57

Ateliers pour mieux vivre avec son diabète sur Lasalle

Parlez-en à votre médecin, à votre infirmier ou contactez le 06.80.06.06.51













L'an deux mille dix huit, le vingt et un septembre, à dix huit heures trente,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

<u>Étaient présents</u>: CARON Olivier, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic et SALATHE Louise.

Absents: DEJEAN Christian, DEJEAN Clément et GRANIER Pierre.

Absents excusés: ROUSSET Charly, VERDIER Nicole pouvoir à MARTIN Jacqueline.

<u>Secrétaire de séance</u>: la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est LAFONT Ginette.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Louise SALATHE mentionne une faute d'orthographe dans son nom en fin de conseil. Le compte rendu du 16 juillet 2018 est voté à l'unanimité des conseillers présents lors de ce conseil.

1°/ Point finances (budget principal et budget eau).

Lundi 10 septembre, une réunion a eu lieu avec Mme CHABERT Nadine, trésorière de St Hippolyte du Fort, en présence de Ludovic Mourgues (Maire), Jackie Martin (1ère adjointe) et Magali Senecal (Secrétaire).

Mme Chabert a fait un point sur le budget principal : sur la section de fonctionnement les efforts permettent une situation correcte avec peu de déficit. Sur la section d'investissement le déficit reste présent et ne va pas s'arranger. La commune est dans l'impossibilité d'investir.

- Budget de l'eau : maintien global sur les résultats.

Perspective globalE : 2 à 3 ans de maintien en restant très vigilant et en continuant les efforts.

- Lettre du préfet du 04 septembre 2018 (envoyé par mail aux conseillers).
- « Dans le cadre de la prévention des difficultés des collectivités locales (défini par la loi), une action concertée est menée par la Direction Départementale des Finances Publiques et la Préfecture. Ce dispositif est fondé sur le calcul des ratios d'autofinancement courant, de rigidité des charges structurelles, d'endettement et de mobilisation du potentiel fiscal rénové, reproduits en annexe.

Appliqué à votre commune, il fait apparaître une situation financière qui au terme de l'analyse effectuée par nos services mérite toute notre attention depuis 2014.

En 2017, la commune a consolidé les efforts consentis en 2016 afin d'améliorer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Des efforts ont également été consentis en investissement depuis 2015 : les dépenses d'équipement ont été limitées. Aucun emprunt n'a été contracté en 2016 et 2017. A souligner la faiblesse des ressources propres d'investissement dont le niveau est lié aux dépenses d'équipement réalisées.

En conséquence, la dette n'augmente pas mais dans la mesure où les trois prêts en cours ont été souscrits pour une durée assez longue, sa diminution est lente. Le niveau d'endettement

demeure donc très élevé par rapport à la moyenne (1 159 €/hab pour une moyenne départementale de 712 €/hab) mais surtout par rapport à la capacité financière de la commune (coefficient d'endettement de 2 ans contre 9 mois en moyenne).

La pression fiscale laisse encore une petite marge de manoeuvre à relativiser en raison de la faiblesse des bases d'imposition.

En conclusion, nous vous recommandons d'une part, de maintenir les efforts sur la section de fonctionnement, et d'autre part, de continuer à limiter le plus possible les dépenses d'investissement afin d'éviter tout emprunt supplémentaire. »

2°/ Point Transfert Compétence eau au 1er Janvier 2020 (Ales Agglo ou Siaep),

Pour notre commune, le transfert de compétence Eau potable a été confirmé par la loi au 01 janvier 2020.

2 solutions s'offrent à nous : Ales Agglo qui prend d'office la compétence par rapport à la loi ou choix de la commune de transférer au SIAEP.

La logique voudrait que le choix soit vers le SIAEP pour ces raisons :

Une partie de notre réseau (partie basse soit 1/3 environ) est déjà au SIAEP,

L'interconnexion entre les 2 réseaux est active (réseau de secours pour Ste Croix),

La commune soutient le syndicat (à la situation financière difficile).

Ce choix reste à acter officiellement.

Un document de travail a été élaboré par la secrétaire, le maire propose de l'envoyer aux délégués, Ginette LAFONT et Olivier CARON afin qu'ils en prennent connaissance et de prévoir une réunion de travail ensemble (le maire, la secrétaire et les délégués du SIAEP). Une date sera fixée dès lundi et envoyée par mail aux délégués.

3°/ Taxe aménagement : Ce taux doit être voté avant le 30 novembre 2018 pour pouvoir être appliqué sur la commune en 2019.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % (choix de 1% à 5%) ;
- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+);
- 2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
- 3° Les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- 4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Sans nouvelle délibération de cet ordre, la présente délibération est tacitement reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, d'appliquer le taux de 2.5% pour la taxe d'aménagement.

4°/ Rapport de la CLECT,

Ce rapport a été adopté en séance plénière le 20 juin 2018. Il rapporte les modalités de la restitution des compétences optionnelles et facultatives (associations sportives et culturelles) aux communes (via l'attribution de compensation).

Ste Croix de Caderle n'est pas concerné directement (mais la loi impose que toutes les communes de l'agglo se prononcent).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Considérant le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Alès Agglomération et son accord en date du 20 juin 2018,

Considérant le courrier de Monsieur le Président de la Communauté Alès Agglomération transmettant le rapport sus indiqué le 6 juillet 2018 et la nécessité de l'approbation du rapport par la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté dans un délai de trois mois après sa transmission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité,

le rapport susvisé de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), prévu au IV de l'article 1609 nonies C du CGI, ayant pour objet l'évaluation des compétences restituées aux communes (subventions associations sportives, culturelles, animations culturelles, action sociale) et la fixation des modalités de calcul des coûts lors du passage de l'exercice partagé à l'exercice plein d'une compétence.

5°/ Jour de la Nuit samedi 13 octobre.

Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé (organisé par le Parc National des Cé-

Louise (notre correspondante au Parc National des Cévennes) a contacté Alain Renaux qui est disponible ce jour-là pour animer cette manifestation.

Voici le programme su Samedi 13 octobre 2018 à 20h30 avec Alain Renaux :

un grand diaporama commenté intitulé : "L'unité de l'univers : de la naissance de l'univers à la formation de la vie".

Ensuite, Alain nous montrera les principales constellations en ce début d'automne et contera les légendes qui s'y rapportent.

La mairie organise et coordonne la communication :

- 1) via Ales Agglo: un article et une photo sur le Journal d'octobre.
- 2) Sur la commune : le Crucicaderlien dans les boites aux lettres avec une diffusion début
- 3) Affichage sur les panneaux d'infos de la commune et sur les communes voisines.
- 4) Article dans midi libre

Comme le rappelle Alain :

« Le succès d'une manifestation dépend du thème et de l'animateur bien sûr, mais pour une grande part de la publicité, et de la diffusion, qui en sont faites. C'est un point capi-

La maire souhaite réussir la communication et que le public vienne nombreux.

Il est tout à fait d'accord avec Alain : « Sainte Croix de Caderle est un village des Cévennes de moyenne montagne, sa situation géographique constitue une position idéale pour l'observation du ciel. »

Il reste à inscrire cette manifestation sur le site dédié : www.jourdelanuit.fr

Et prendre un arrêté d'extinction temporaire de l'éclairage public pour ce jour-là.

Le correspondant de notre secteur du journal l'Agglos a interrogé le maire pour connaitre la démarche de la commune engagée sur l'éclairage public.

LAFONT Ginette propose de diffuser l'affiche auprès de ses contacts du Club Cévenol.

6°/ Questions diverses.

- Bulletin Municipal : En cours sera distribué début octobre.
- Mise en œuvre du **Répertoire Electoral Unique** (REU) (dématérialisation): formation de la secrétaire le Jeudi 18 octobre 2018. Rentrée en vigueur au 1er janvier 2019
- Sivom: lettre du Préfet du 02 mai 2018, pour copie aux communes membres, demandant au président du Sivom de faire délibérer son conseil syndical sur le projet de liquidation. Le maire propose de faire un courrier au président du SIVOM en copie aux commu-

nes membres pour demander la suite donnée à la demande du préfet.

- Soutien au projet d'adhésion à l'aire optimale du Parc National des Cévennes de la commune de St Félix de Pallières : le maire de St Félix par courrier du 05.09.2018 demande le soutien de son projet, par simple courrier du maire. Le conseil municipal est favorable à ce que le maire fasse un courrier de soutien.
- **Espace Public Numérique mobile** (EPN mobile) dans le cadre du projet de territoire d'Alès Agglo le conseil communautaire souhaite développer les usages numériques sur le territoire. Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches un EPN mobile qui sera géré par 2 agents avec un véhicule électrique, équipé de matériel informatique sillonnera le territoire. Un planning des dates et des lieux sera communiqué.
- **Extension Cimetière** : Le manque de place commence à être un problème et donc l'extension du cimetière un dossier à traiter (malgré les difficultés financières). Le groupe ELA-BOR propose un audit gratuit de notre cimetière, une demande de rendez-vous a été faite. LAFONT Ginette fait part que la priorité pour l'extension du cimetière c'est une étude de sol et la clôture, un travail de recensement doit être fait.
- Commune nouvelle : Mail le 11.09.2018 de la mairie de Thoiras :
- « Chers collègues maires et conseillers municipaux,

Compte tenu des décisions de nos conseils respectifs sur le trimestre écoulé, je vous confirme ici que le projet de création d'une commune nouvelle au 1er janvier 2019 est annulé.

Cependant et à la demande majoritaire des communes précédemment impliquées dans ce projet, le travail de collaboration et d'échange pour la création d'une commune nouvelle pourrait se poursuivre plus sereinement durant la prochaine mandature.

Restant à votre disposition à ce sujet, Bien cordialement. Lionel ANDRÉ ».

Eau potable : signalement d'un mauvais goût par des consommateurs

Un problème de mauvais goût de l'eau a été signalé par plusieurs personnes cette fin d'été à Nicole, notre conseillère. A cette période, notre pompe à javel est à 2.6 de densité. Christian à baissé le taux à 2 de densité depuis le 10/09. Il faut aussi souligner que nous avons eu des soucis de réglage avec la mise en place de l'interconnexion (remplissage du château d'eau). Ce problème a été réglé à ce jour. Cependant l'eau qui nous a été renvoyée (même si elle est mélangée à la notre) est dosée un peu plus fort que nous en javel... ce qui fait que l'eau a forcément un goût plus marqué.

Ce problème a quand même perduré pendant quasi un mois avant d'être solutionné. A ce jour 8m3 par semaine sont envoyés « dans nos tuyaux » du réseau du SIAEP par le surpresseur de la Gare vers le château d'eau du Tourel (pour entretenir la potabilité du réseau) Il faut rappeler que la règlementation sur l'eau est que : le forage serait arrêté si les normes n'étaient plus respectées. On ne peut donc pas baisser plus bas la dose de javel sinon la pompe doseuse se désamorcerait.

Arribage des sangliers: Un tas de gain a été découvert à proximité du carrefour des 4 chemins (sur la propriété de Mr Mendras Bruno) aux alentours du 8 septembre 2018. Cet incident assez grave a été signalé aux autorités. Les sangliers posent des problèmes sur notre commune et tous les moyens sont mis en place pour limiter leur nombre. Pour le moment, le seul remède efficace reste de clôturer les zones à protéger.

Le maire rappelle que l'arribage est interdit sur la commune.

Commissions Alès Agglo:

- Commission Ruralité : délégué Christian DEJEAN, Mardi 18 septembre 18h00.
- Commission assainissement : délégué Olivier CARON, mercredi 26 septembre : la commission a été annulée sans de prochaine date fixée.
- commission randonnée : délégué Jacqueline MARTIN, jeudi 03 mai 2018,

Absente excusée à cette réunion a reçu le compte rendu :

A l'ordre du jour : Création des nouveaux itinéraires (statistique), Entretien des itinéraires (données chiffrées), Communication (différents moyens), Animations, Fréquentation/satisfaction (retour sur questionnaire d'enquête)

Echange Elus-Agents. Conclusion de la commission : Tout en continuant les actions menées depuis la création du service, le volet « nouvelles méthodologies d'entretien » va prendre plus d'ampleur. Le service est en cours d'étude sur ce sujet. Les propositions qui ressortiront de ces études seront ensuite analysées pour ne garder que les plus efficaces et les plus intéressantes pour le territoire.

Monsieur Le Président remercie les techniciens pour le travail accompli et demande aux référents de ne pas hésiter à leur poser des questions et surtout à leur faire remonter toutes informations locales liées à la randonnée et aux activités de pleine nature. Un exemplaire de nos trois nouveaux carto-quides a été offert aux membres de la Commission.

La mairie a acheté 4 carto-guides « Cévennes et Vallées des gardons » pour mise à disposition aux randonneurs de passage (en vente au prix de 5 euros).

Ils sont également disponibles dans les Offices de Tourismes.

CARON Olivier propose qu'une affichette soit mise dans le panneau pour informer que ces carto-guides sont en vente en mairie.

Tour de table:

Camping Cap Fun: Louise SALATHE donne des nouvelles de l'Association pour la Préservation de la vallée de Salindrenque qui fait état de problèmes sérieux avec le camping Cap Fun. Notamment un permis d'aménager non déposé pour des emplacements, pas d'étude d'impact, un agrément de 4* alors qu'il y a un assainissement insuffisant...

La séance est levée à 20h30.

Conseil municipal du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix huit, le dix décembre 20118, à dix huit heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

<u>Étaient présents</u>: CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic, ROUSSET Charly, SALATHE Louise et VERDIER Nicole.

Absent excusé avec pouvoir : DEJEAN Clément pouvoir à DEJEAN Christian,

Absent: GRANIER Pierre.

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est MAZEL Marcelle.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Le maire demande le rajout de deux questions à l'ordre du jour :

10°/ Décision Modificative N° 2.2018 du budget M 14,

11°/ Don de l'association des Amis du Temple.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces deux questions.

Introduction du maire:

<u>Congés des employés</u>: Magali, la secrétaire, sera en congé, du 24 décembre 2018 au vendredi 04 janvier 209, reprise lundi 7 janvier 2019.

Christian, l'employé communal, du 24 décembre 2018 au mercredi 02 janvier 2019, reprise jeudi 03 janvier 2019.

Point financier : La commune devrait finir 2018 avec un résultat positif en fonctionnement (avec moins de dépenses que 2017et un petit peu plus de recettes).

<u>Vœux 2019</u>: le samedi 12 janvier 2019 à 16h, Goutter offert par les élus, et animations : présentation film d'Isabelle TREIBER sur son 4L trophy.

20

Lettre du président de la République aux maires : Le maire informe le conseil qu'il a reçu une lettre du président de la République datée du 16 novembre 2018, de 4 pages il y fait référence à 3 promesses :

- 1) Préserver nos moyens financiers,
- 2) Donner davantage de liberté de gestion,
- 3) Transformer l'Etat pour qu'il puisse mieux nous accompagner.

Le maire, donne lecture d'un extrait : « la France ne serait pas la même sans ses Maires..... Et pour nombre d'entre vous, vous accomplissez toutes ces missions en plus du reste et à titre bénévole ou presque ».

Campagne nationale de communication de l' AMF: Lecture du communiqué de presse

« Ma commune j'y tiens » objectif : replacer la commune au centre de l'édifice républicain.

Gilet jaune : Le maire propose d'en débattre en fin de conseil.

<u>1°/ Vote compte rendu du 21.09.2018</u>: Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu. Le conseil municipal à l'unanimité, Adopte, à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018.

2°/ Comptes rendus et réunions de commissions (délégués),

<u>- Maison de Santé de Lasalle</u>: Jacqueline MARTIN, déléguée, présente à la réunion, fait un compte rendu de la réunion du 21 novembre 2018 :

Un départ d'infirmière au sein de la MSP, recherche donc d'une remplaçante.

Des travaux ont été réalisés :

- -signalétique
- -climatisation
- -insonorisation...

Les horaires de la MSP sont de 8h à 20 h.

Professionnels présents au sein de la MSP :

- -2 médecins
- -3 kiné-masseurs
- -1 chirurgien dentiste
- -4 infirmiers
- -1 psychologue
- -1 diététicienne nutritionniste
- 1 orthophoniste
- -1 pédicure podologue
- -1psychiatre

En cas d'appel au 15 le week-end ou de nuit : préciser au régulateur qu'il y a un médecin de garde sur le secteur et qui sera sur place avant le samu.

Notre secteur a été déclassé et nous ne sommes plus en zone fragile (plus de 30 mn de trajet pour le samu).

Ginette LAFONT demande si les travaux du rez de chaussée de la pharmacie pour le cabinet de musico-thérapie sont dans le cadre de la MSP ?

- Conseil d'école du 9 novembre 2018 : Jacqueline MARTIN, déléguée, présente à la réunion, fait un compte rendu de la réunion du 9 novembre 2018 :

Total de 117 élèves soit plus que prévu.

- -Petite Section Moyenne Section : 22
- -Gde Section-CP: 46 (soit 2 classes regroupées)
- -CE2-CM1: 25 -CM1-CM2: 24

Cantine: 80 élèves par repas

Sorties prévues :

- -Ferme +animaux ou spectacle sur ce thème.
- -Festival de Mômes +occitan
- Classe découverte : (2 classes) Méjeannes le Clap pour 2 projets différents : patrimoine et spéléologie.
- **Rencontre ENEDIS du 03 décembre 2018.** : Présence de Ludovic MOURGUES et Jacqueline MARTIN, rencontre avec Mr BORDARIER Laurent correspondant ENEDIS collectivité et M CHIRAL Yves Chargé de projets ENEDIS.

Travaux concernant le projet d'enfouissement de la ligne Moyenne Tension (tracée suivant la D 153, descriptifs des travaux vu avec les techniciens du département ; travaux avec trancheuse, etc) entre 21

La Gare et Les Mouzignels (soit 3,3km environ).

Mise en place d'armoires :

- -Font Frège (départ)
- -la Gare (à côté poubelles)
- -atelier municipal (transformateur central)
- -Les Mouzignels (arrivée chez Mr Puech)

Enedis va nous transmettre des informations plus précises sur le chantier (pour information à la population).

Question de la mairie : peut-on prévoir d'enfouir un fourreau en attente pour la Fibre ?

Il faut voir avec le responsable chef de projet THD au département (contact pris ainsi qu'avec le SMEG).

Linky: Déploiement sur la commune: septembre 2019.

Présentation rapide du déploiement de ces compteurs (imposé par une directive Européenne). Ces compteurs permettront d'utiliser les énergies propres (éoliennes, solaires,...) et une meilleure régulation et distribution de l'énergie, compteur communicant qui informe des problèmes, pannes,... sur les réseaux.

Rappel que la mairie ne peut pas délibérer sur ce déploiement (compétence SMEG).

Mise à disposition de plaquettes informatives sur le Compteur Linky, l'élagage et groupes électrogènes. D'ailleurs au sujet des groupes électrogènes ENEDIS rappelle de couper le compteur général de l'habitation avant de mettre un groupe électrogène en marche.

Correspondant tempête : Olivier CARON, présent à la réunion des correspondants tempête sur Alès a eu des informations concernant l'élagage. Il rappel qu'en cas de danger, il convient de prévenir le correspondant tempête de la mairie.

3°/ Création poste agent recenseur. Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V :

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de 17 janvier au 16 février 2019.

L'agent recenseur sera payé forfaitairement pour sa mission,

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 25 € pour chaque séance de formation (2 x25 = 50).

4°/ Point SIAEP de Lasalle et transfert de l'eau au 1er janvier 2020,

- Réunion en mairie en présence, des délégués au SAIEP, Ginette LAFONT et Olivier CARON, du maire, Ludovic MOURGUES, la 1ère adjointe, Jacqueline MARTIN et de la secrétaire, Magali SENECAL: le 29.10.2018 : Point général sur le transfert de la compétence eau, planning, démarches administratives (statuts, convention, ...), tarifs (comparaisons du prix, des dates de relevé et facturation).

Conclusion : il faudra faire une réunion avec la commune de Vabres qui a elle aussi le choix de transférer son réseau au SIAEP ou à Ales agglo.

- Réunion le 28.11.2018 à Vabres : Avec les secrétaires, les maires et les délégués des 2 communes. Sainte Croix a présenté le point fait sur le transfert (réunion le 29.10.2018).

La particularité de notre commune (1/3 du réseau déjà au SIAEP et 2/3 communal).

Les élus ont échangé sur les difficultés actuelles du SIAEP (silence du syndicat depuis l'été, secrétaire en

arrêt, état financier, ..). Ils sont d'accord sur le fait que ce transfert peut être un futur danger pour leurs communes (si le SIAEP devait être dissout prochainement).

Les 2 maires décident d'écrire au président du SIAEP pour lui faire part de leurs inquiétudes (date du prochain conseil, résultat prévisionnel financier, avenir du syndicat). Ce courrier au SIAEP (envoyé le 29.11.2018) est en attente de réponse.

Conclusion : le conseil ne prendra pas décision ce jour au vu des incertitudes financières et administratives.

Ginette LAFONT fait part que l'article 7 des statuts permet aux délégués de demander au président de convoquer un conseil syndical (6 délégués au minimum).

Ginette LAFONT demande au conseil l'autorisation de contacter les délégués du SIAEP afin de faire demander au président de convoquer son conseil et de demander de déléguer pouvoir au vice-président. **Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise** Ginette LAFONT à faire les démarches auprès des délé-

gués afin de solliciter le président pour organiser un conseil syndical suite à l'inquiétude concernant l'avenir du SIAEP.

5°/ Durée d'amortissement matériel informatique budget M 49,

Au vu du paiement d'une partie du logiciel informatique sur le budget de l'eau, à la demande du Trésor public, il convient de délibérer sur la durée d'amortissement du logiciel informatique.

Le maire propose d'amortir le montant de 707.56 € sur une durée maximum de 5 ans à compter de 2019 soit 141.50€/an.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'amortir sur une durée de 5 ans à compter de 2019.

6°/ Tarifs communaux 2019,

Le maire propose au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour l'année 2019.

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire),
- 65€ l'emplacement urne

Après en avoir délibéré,

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page Copie couleur A4 : 0.30 €/page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 600,00 ∈ Caution pour les privés : 600.00 ∈ Locataire habitant sur la commune : 70,00 ∈

Locataire habitant hors commune : 140.00 ∈ Association dont siège social hors commune : 140.00 ∈ Association dont siège social sur la commune et ERF : gratuit Professionnels de la commune pour réunion de travail : gratuit

Caution ménage : 50 €

✓Prix de l'eau - Budget M 49 :

Abonnement compteur : $145 \in HT$ Abonnement compteur la Fontanelle : $290 \in HT$ Tarif M3 eau : $0.80 \in HT$

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,

Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,

Caution de 1 500 €/chauffage,

Association dont siège social sur la commune : gratuit,

ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage), Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage), Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),

Caution de 3 000.00 €.

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5ε pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs 2019 à compter du 1er janvier 2019 comme indiqué ci-dessus.

✓ Lover 2019 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3 ème trimestre 2018 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

L'indice du 3 ème trimestre 2018 n'étant pas connu à ce jour :

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3ème trimestre 2018 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1^{er} janvier 2019.

7°/ Intérêt communautaire, politique local et commerce,

La loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoire « développement économique » transféré a l'agglomération.

Elle laisse la liberté a la commune de définir ce qui relèvera de la compétence l'agglomération et ce qui sera de la compétence commune.

L'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutient aux activités commerciales » doit être définis au plus tard le 31.12.2018.

A défaut la compétence sera transférée dans son intégralité à l'agglomération.

Notre commune n'ayant pas de commerce, elle n'est pas concernée par cette compétence.

8°/ Convention avec le Parc National des Cévennes,

Le maire laisse la parole à Louise SALATHE, correspondante au parc national des Cévennes :

Nous avons rencontré Ludovic et moi au mois de juillet, Claire Dutray, référente de notre secteur pour le PNC, pour discuter de la nouvelle convention d'application de la Charte. Celle-ci est valable 3 ans, pendant lesquels nous tenterons de réaliser les projets qui y ont été débattus.

Elle prendra fin en 2020 et court depuis 2017, du fait d'un souci de défection de référent sur notre secteur à la fin 2017 et qui a retardé la signature de cette convention. La prochaine charte aura une durée d'application plus longue, ce qui permettra de décider de projets plus ambitieux.

Madame Dutray nous a fait remarquer que, depuis que nous faisons partie de l'aire d'adhésion, nous aurions dû faire installer un panneau « commune du Parc National des Cévennes » près du panneau d'entrée et de sortie de la commune (heureusement, nous n'en avons qu'un seul). Or, celui-ci coûte 250 € auxquels il faut ajouter les frais de pose sur un poteau aux normes, ce qui en triple quasiment le prix. Au vu des finances de notre commune, ces travaux avaient été mis de côté.

Voici les nouvelles propositions de la charte :

- 1) Modernisation de l'éclairage public :
- participation au Jour de la Nuit, ce qui est déjà le cas.
- Lancer les investissements concernant ce point. Une étude a été faite sur la commune cette année afin de déterminer les travaux à envisager. Il en ressort que nous pourrions faire installer une horloge astronomique sur le village afin de programmer l'extinction de l'éclairage public la nuit, avec un investissement moindre (500€), et qui serait amorti sur 4 ou 5 ans grâce aux économies d'électricité réalisées. Des

aides de la FEDER sont possibles, du SMEG, de la Région, de l'ADEME, de l'Agglo.

- 2) exonération de la Taxe Foncière des Terrains Non Bâtis pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique.
- pour cela, il faut prendre une délibération avant le 1er octobre pour une application l'année suivante. C'est-à-dire, octobre 2019 pour l'année 2020.
- 3) promotion de la technique de construction en pierre-sèche :
- réaliser un chantier significatif : nous pourrions proposer la construction en pierres sèches du mur de soutènement de l'extension du cimetière actuel. Plusieurs possibilités : faire appelà un organisme de formation et accueillir un chantier-école, ou bien, former l'agent municipal à cette technique auprès d'un organisme de formation, et l'agent construira l'ouvrage. En ce qui concerne la première proposition, il faut que la commune prévoie les pierres ainsi que les repas des participants.

4) Collectivité « Zéro pesticides » :

Une délibération avait déjà été faite à ce sujet, ce qui ne concerne pas vraiment la commune puisque les terrains communaux sont très réduits. Notre agent n'en utilisait pas de toute façon. En outre, il nous est demandé de relayer l'engagement et de sensibiliser les habitants à la non-utilisation des pesticides. Le Parc propose des plaquettes de sensibilisation auprès des habitants et se chargera de mettre en réseau afin de faciliter les échanges sur les bonnes pratiques.

- 5) La réalisation d'un atlas de la biodiversité communale est repoussé à la prochaine convention, vu le peu de temps qui reste avant l'expiration de la charte. Il s'agissait de faire un inventaire participatif de la faune et de la flore avec des associations locales, des personnes-ressources, des promeneurs et de réaliser un atlas numérique et papier sur des lieux précis, des curiosités à faire découvrir, de la faune et de la flore, leurs localisations, et illustrés par des photos... Une partie de ce travail avait déjà été réalisé avec la première charte (précédent mandat), avec l'aide d'Alain Renaux, et les panneaux installés sur le parking avant l'entrée du hameau, sont toujours très appréciés des visiteurs. La mairie aurait été coordinatrice du projet, et l'élu, l'animateur. De plus, le coût de ce projet ne pouvait pas être inscrit au prochain budget car il y a actuellement d'autres priorités, bien que ce soit un programme passionnant.
- Il vaut mieux se limiter dans les projets afin de pouvoir tous les réaliser convenablement.
- 6) Le point sur la Protection des rapaces est aussi mis en sommeil : il s'agissait de réaliser un inventaire, de délimiter des périmètres de quiétude dans les actions et projets, de règlementer la circulation dans les zones concernées, puis d'informer les porteurs de projets de ces restrictions.
- 7) Valorisation des villages et des centre-bourgs :
- Nous allons proposer la réfection de la place haute du village. Pour ce faire, le Parc propose un accompagnement méthodologique, soit par un agent, soit par un étudiant du Parc. Evidemment, cela a un coût, et l'étude dira si nous pouvons réaliser ce projet ou non.
- 8) Reconquête agricole et pastorale et 9) en faveur de l'installation d'agriculteurs :
- Ces deux points se recoupent. L'objectif est de favoriser l'installation d'agriculteurs et d'éleveurs en extensifs, de préférence en agriculture biologique, dans le but de la relance de l'agropastoralisme (pour la conservation des paysages agricoles) en agrobiologie en particulier.
 - La commune fait appel au Parc, ils définissent un cahier des charges du projet et des travaux.
- Le Parc accompagne techniquement la commune pour le lancement des projets. Il met en réseau la collectivité avec les autres partenaires concernés. Il apporte une aide pour l'étude foncière, relayée par la commune qui met en relation porteurs de projets et propriétaires fonciers.
- 10) transformation circuits-courts et agriculture biologique :
- Là, il s'agit de mettre en relation des porteurs de projets qui souhaiteraient construire un atelier de transformation commun

Le Parc intervient techniquement et suit le projet. Il met en relation la collectivité avec les autres partenaires concernés.

11) Commune sans OGM:

Cette interdiction de semer des OGM a été votée le 14 avril 2017 et le Parc se propose de créer une boîte à outils « commune sans OGM » et, comme ci-dessus, de mettre en relation les partenaires concernés.

- 12) Développer les trames de vieux bois :
 - créer des îlots de sénescence et des forêts en libre évolution, pointer les arbres d'intérêt écolo-

gique, dans gestion des propriétés communales ou des sections boisées privées, en lien avec l'établissement public, l'ONF et relayer cette politique auprès des propriétaires forestiers. Puis informer l'établissement public sur d'éventuels projets de vente dans le foncier concerné.

- Le Parc réalise l'état des lieux et le zonage avec la collectivité et porte à connaissance les personnes concernées. Donc, avec l'accord des propriétaires concernés, des parcelles de protection de vieux bois de 4000 mètres-carrés environ à plusieurs hectares pourront être définies.

D'autre part, Claire Dutray m'a signalé que les vœux du Parc se dérouleront le 29 janvier 2019. Personnellement, je ne pourrai y être, étant absente à cette période, mais c'est ouvert à tous les élus. Elle m'a aussi indiqué que des formations comme la « Polinisateurs et traitements néfastes » allaient avoir lieux en 2019 et qu'elles sont ouvertes à tous les agents communaux ainsi qu'à tous les élus. Le Parc espère recevoir un label du type de celui de la « Nuit étoilée » obtenu cette année.

Le conseil municipal, après avoir étudié la charte, autorise le maire,

A signer la convention d'application 2017-2020 de la charte du parc national des Cévennes.

10°/ Décision Modificative N° 2.2018 du budget M 14,

Suite au dépassement de crédits du chapitre 65, et notamment suite au versement des frais de soutien exceptionnels au SIAEP de 840 €, en accord avec le trésor public; le maire demande à l'assemblée d'adopter la décision modificative n° 2 année 2018 sur le budget M 14 suivante :

- Crédits à ouvrir :

Fonctionnement chapitre 65 article 6554: +350 €

- Crédits à réduire :

Fonctionnement chapitre 011 article 6288: - 350 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder, au vote de virement de crédits comme indiqué ci dessus sur le budget principal de l'exercice 2018.

11°/ Don de l'association des Amis du Temple.

Le maire fait part de la lettre datée du 04.12.2018 de la présidente Mme AURIOL et en donne lecture. L'association apporte son soutien à la commune par un don de 50 €.

Le maire demande à l'assemblée d'accepter ce don.

Le conseil municipal après délibération, accepte, à l'unanimité ce don de 50 € de la part des Amis du temple.

9°/ Questions diverses.

Association des Maires de France : Ginette LAFONT fait part qu'en 2017 il y avait la possibilité de voter une motion de soutien à la ruralité, elle regrette de ne pas l'avoir vu avant.

DDTM et entretien voirie : Ginette LAFONT fait part que les cantonniers ont nettoyé « très large » sous le pont au croisement de la RD 153 et de la route qui monte au village et ont récupéré le bois.

Elle leur a suggéré d'élaguer les arbres au pont du bruguier, mais à priori c'est au propriétaire de le faire. Elle demande à ce que la mairie relance la DDTM pour le mur de soutènement de la RD 153 en direction des Mouzignels.

Commune nouvelle : propose de faire des réunions de travail régulières pour préparer un dossier complet que nous pourrions fournir par la suite. Le maire est favorable.

Gilets jaunes : Ginette LAFONT fait part qu'il est possible de mettre en place un cahier de doléances au secrétariat de la mairie. Voir sur le site de l'AMR.

La séance est levée à 20h30.

Tribune Libre—Linky

LINKY, je t'aime, moi non plus...

Vous êtes nombreux à avoir signé il y a deux ans la pétition contre le déploiement du Linky sur notre commune. Où en est-on aujourd'hui?

Notre commune a récemment reçu de la part d'Enedis un courrier annonçant que les compteurs électriques allaient être changés à partir de septembre prochain pour des compteurs Linky. Or, ceux-ci suscitent beaucoup de questionnements. Des études des uns (côté Enedis) et des autres (côté anti-Linky) affirment tout et son contraire ce qui fait qu'il est très difficile de se faire une opinion par soi-même. Enedis se veut rassurant en tous points, Stop-Linky est alarmiste. Avec l'aide précieuse de Ginette Lafont, je me propose de vous faire partager mes pérégrinations dans les méandres d'internet.

En France plus de 870 communes ont refusé le Linky. Des pays d'Europe, aussi, ont refusé ou limité le déploiement de ce compteur comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Portugal et ceux de l'ancien bloc de l'Est.

En ce qui concerne l'impact sur la santé, une petite portion de la population s'est plainte de symptômes d'électrosensibilité. Le responsable serait le Courant Porteur en Ligne.Or, je lis sur Wikipédia : « Le principe des CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 ou 60 Hz un signal à plus haute fréquence et de faible énergie. Ce signal se propage sur l'installation électrique et peut être reçu et décodé à distance (...), ce qui comporte cependant un inconvénient : le réseau électrique n'est pas adapté au transport de hautes fréquences car il n'est pas blindé ».

À ce jour, l'étude de l'ANSES publiée en 2017 affirme qu'aucun impact sur la santé n'a été à déploreret appelait à réaliser des études spécifiques sur l'« effet nocebo » (l'inverse du « placebo ») d'une installation imposée aux citoyens. Or, cette étude a été réalisée en l'absence du module radio-électrique (ERL) qui sera installé plus tard lorsque les concentrateurs (ils servent de relais et là, il n'existe aucune étude sur leur impact) seront mis en place dans les villes (celui de Lasalle a été installé récemment mais ne fonctionnera que lorsque le déploiement des nouveaux compteurs sera bien avancé). Il n'est pas dit que, après des années d'utilisation, la santé des populations ne sera pas altérée par l'accumulation d'ondes électromagnétiques. Ne recommande-t-on pas actuellement, au bout de 15 à 20 ans d'existence, d'éloigner les enfants en bas âge des écrans?

Une amie de longue date qui avait refusé le Linky par lettre recommandée, a vu, à partir du mois de septembre dernier, son sommeil perturbé, des maux de tête sont apparus. En outre, dans sa maison, des ampoules claquaient, son four électrique ainsi que son frigo ont arrêté de fonctionner sans raison, etc. Elle a changé les ampoules, ses appareils électriques, puis, fin octobre, à la suite d'une coupure de courant, elle est allée au compteur pour le réenclencher et fut surprise de trouver un compteur Linky, qui avait sûrement été posé pendant ses vacances au mois d'août. Peut-on ici, parler d'effet « nocebo »?

Pour effectuer ses mesures, ce nouveau compteur envoie régulièrement un signal (pic) dont la durée est de 0.000694seconde, à raison de 200 pics par seconde. Ces signaux parasites entraînent une perturbation de la sinusoïde et de cette manière, peuvent provoquer la détérioration d'appareils et d'ampoules électriques qui ne supportent pas ce phénomène. De nombreux témoins ont signalé de genre d'avaries.

Autre point, comme l'a annoncé le PDG d'Enedis, son entreprise est un opérateur de Big Data, qui sont des méga-centres de stockage d'informations permettant de s'insinuer dans la vie privée des citoyens jusque dans les moindres détails. Le CEPD (Contrôleur Européen de

Tribune Libre—Linky

la Protection des Données) a souligné que ces compteurs permettent « la collecte massive d'informations personnelles sans précédent ». On est très près de Big Brother. Je vous recommande cette vidéo dans laquelle le PDG explique les « avantages » de cette technologie. Au passage, il confirme que l'installation du Linky n'est pas une obligation et ne peut avoir lieu qu'avec l'accord express du consommateur, ce qui pour l'instant est loin d'être une réalité (voir ci-dessus le cas de notre amie).

Devant une telle insistance, on est en droit se demander à qui profitera réellement ces installations. Le PDG dit bien qu'il compte installer 35 millions de compteurs en France(aux frais des consommateurs bien sûr, même si le contraire est affirmé, car, au bout du compte, c'est toujours le consommateur qui paie – voir le rapport de la cour des Comptes et l'action de UFC Que Choisir : https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-linky-refusons-de-payer-pour-enedis-n52364/).

35 millions de compteurs dont la durée de vie est de 10 à 20 ans, nécessitant leur remplacement après ce temps alors que les précédents compteurs fonctionnent encore après 60 ans, on peut imaginer les profits colossaux générés par ce projet. Tout cela m'entraîne également à me questionner sur l'impact écologique de ce gaspillage international géant. Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable émet des critiques qui portent sur « une approche trop centrée sur la gestion du réseau et pas assez sur les clients », alors qu'il était question de permettre la réalisation d'économies d'énergie en proposant aux clients connectés de voir leur consommation en temps réel. Cela dit, on peut très bien se renseigner sur ce fait en observant sur nos vieux compteurs le disque qui tourne lorsque l'on consomme.

Le rapport ne le dit pas, mais Que Choisir ajouterait volontiers aux problèmes évoqués, le passage en force d'Enedis et les loupés d'installation (incendies par exemple) pour expliquer les tensions.

À l'aube de ce nouveau monde en devenir où tout tend à être hyper connecté, je pense qu'une réflexion profonde doit être engagée par les citoyens afin de se prémunir d'un avenir qui pourrait être similaire à celui décrit par G. Orwel dans son livre « 1984 » où les libertés individuelles sont anéanties.

Sans être systématiquement contre le modernisme et ses avancées technologiques, nous devons réfléchir à ce que signifierait notre dépendance totale aux « machines », un monde « en marche » dans lequel nous sommes projetés bien malgré nous, et avec l'arrivée prochaine de la 5 G qui enverra à travers l'espace quantité d'ondes et dont nous ne savons pas d'avance ce qu'en seront les effets à long terme. Que fait-on du principe de précaution ?Un collectif d'avocats, dont Corine Lepage, alancé une action contre le Linky et demandé l'arrêt du déploiement au nom du principe de précaution face aux risques inhérents à ce compteur, même si ceux-ci sont très faibles.« ... on commence toujours par nous dire qu'il n'y a aucun problème pour s'apercevoir, quinze ans plus tard, qu'il y en avait un... ».Le Monde du 11/04/18.

Peut-on faire une totale confiance aux machines quand on entend parler des crashs récents de certains Boeing ?Peut-on faire une confiance totale à tous ces lobbies ? Voir les différents scandales : prothèses mammaires, amiante, médicaments retirés de la vente après la mort de patients ou des déformations sur les fœtus, scandale du DDT, des allergies de plus en plus fréquentes... la liste est longue, très très longue !

A l'heure où les insectes disparaissent en masse entraînant les oiseaux dans leur chute, pourrait-on, nous les humains, occupants temporaires de cette magnifique planète, prendre conscience de l'impact de notre mode de vie de consommateurs à outrance, sur les autres espèces vivantes avec qui nous partageons notre si belle résidence ?

Tribune Libre—Linky

Et surtout, je souhaite pouvoir garder le choix de mes décisions d'aller ou non vers plus de modernité.

Ci-après des liens vers différentes sources :

Vidéo avec le patron d'ENEDIS : https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsC4ZKH0

Vidéo enquête plutôt rassurante de 60 M de consommateurs : https://www.youtube.com/watch?v=0DR1QhaRrEw

Étude d'un spécialiste ni pour, ni contre, il décortique un compteur et nous explique : https://www.youtube.com/watch?v=wfLoiwe1fgA Voir à partir de la 25^{ème} minute le résumé de son étude ainsi que ses conclusions (le reste est très technique)

Envoyé Spécial : https://www.youtube.com/watch?v=4lSayWZRtY

Stop Linky: https://www.youtube.com/watch?v=w9Jn9dJWKyI&feature=youtu.be

Michèle Rivasi: https://www.youtube.com/watch?v=ZIINWooZaro

Enquête de Que Choisir : https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-un-rapport-officiel-critique-n42772/

CAS DE L'Allemagne qui refuse la généralisation du compteur Linky : https://www.lemoniteur.fr/article/l-allemagne-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent.1920289

Pour aller plus loin contre Linky: https://yonnelautre.fr/spip.php?article10578

Pour plus tard, s'en protéger : https://www.youtube.com/watch? v=aXa9w1CYD0U&feature=youtu.be

Louise Salathé

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle: 04.66.85.22.63,

mail: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,

Pompiers: 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie: 17

SAMU (pathologie médicale): 15

Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h samedi de 08h à 12h **UTASI** 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dos-

siers APA

Maison de santé de St Jean du Gard: 04.66.85.17.52

Alès Agglomération: 04 66 78 89 00, site: www.alescevennes.fr, Office du tourisme intercommunal de LASALLE: 04.66.85.27.27,

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,

Office de Tourisme de St Jean du Gard: 04.66.85.32.11,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68, **Déchetterie de Thoiras :** 06.24.75.17.73

Toboggan centre nautique Alès: 04.66.9120.70,

Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :

04.66.85.42.36,

La Poste Lasalle: 04.66.85.20.00, Préfecture de Nîmes: 04.66.36.40.40, Sous-préfecture d'Alès: 04.66.56.39.39

NTEC: 04.66.52.31.31 **Edgard**: 08.10.33.42.73,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

Enedis dépannage : 0810 333 030,

Orange: SAV 1013, Accueil commercial: 1014, Assistance technique internet: 39

00,

CRAM: 0 821 10 34 34, **CAF**: 0 820 25 30 10, **Pôle Emploi**: 39 49,

Allo service public: 39 39,

Gard Alzheimer: 04.66.21.03.09, Cancer Info service: 0810 810 821, Drogue Info Services: 0 800 231 313, Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales: 01.40.33.80.60,

Viols femmes informations: 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune: 0 800, 235, 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

Météo France: 32 50,

France Bleu Gard Lozère: 04.66.21.36.37,